



Accusations calomnieuses et diffamatoires à mon encontre.

Par **clomarije**, le **12/06/2008** à **18:27**

je suis victime d'accusations calomnieuses et diffamatoires de la part d'un membre de ma famille. Puis-je porter plainte pour diffamation, sachant actuellement il n'y a pas encore eu de plainte officielle déposée à mon encontre ?

Par **frog**, le **12/06/2008** à **18:32**

N'ecombrez pas la justice et l'exécutif pour si peu... Il y a tant d'autres choses qui méritent un traitement rapide et une dépense conséquente d'impôts.